

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	6
ABSENTS	29

Vote Pour :	52
Vote Contre :	10
Abstention :	1

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Date de la Convocation
10 NOVEMBRE 2025
Date d'Affichage
10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Claire VILLENEUVE,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Gwenaél GRANGER à Alain CAMALET, Guy LEGROS à Annick PIEUX, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO à Florence BELOU, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°206_2025
ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Avenants 1 aux lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et avenant 2 au lot 2 du marché de « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet »

Exposé des motifs

Les marchés relatifs à la « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet » ont été

attribués le 24 octobre 2022 à la société ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE pour une durée de 24 mois puis renouvelable deux fois 12 mois.

Ces marchés étaient allotés en huit lots :

- . Lot n°1 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de RABASTENS,
- . Lot n°2 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de LISLE SUR TARN et MONTANS
- . Lot n°3 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de BRIATEXTE, SAINT GAUZENS, BUSQUE, LABESSIERE CANDEIL, RPI LASGRAISSES FENOLS et ORBAN
- . Lot n°4 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de GRAULHET
- . Lot n°5 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de LAGRAVE et FLORENTIN
- . Lot n°6 Restaurants scolaires des écoles et ALSH de RIVIERES
- . Lot n°7 Restaurants scolaires Roquemaure et Mézens
- . Lot n°8 ALSH Vère Grésigne (Castelnaud de Montmiral)

Les marchés actuels prévoient un menu avec cinq composantes. Afin de préserver l'équilibre alimentaire, de diminuer le gaspillage alimentaire, il convient de passer d'un menu de cinq composantes à quatre composantes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Afin d'adapter notre restauration scolaire aux besoins réels des enfants, d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas et de réduire le gaspillage alimentaire, il est proposé de faire évoluer la composition des repas servis dans les écoles, ALAE et ALSH de l'agglomération.

À compter du 1^{er} janvier 2026, les menus passeront de cinq à quatre composantes. Cette évolution poursuit trois objectifs prioritaires :

- Réduction du gaspillage alimentaire
En supprimant une composante, les déchets sont limités et une consommation plus complète des aliments servis est favorisée. Moins de restes, c'est davantage d'aliments effectivement consommés et moins de tonnage à éliminer, tout en sensibilisant les enfants au respect du repas et des ressources.
- Maintien d'une nutrition équilibrée et amélioration du temps du repas
Les apports nutritionnels resteront garantis, avec une structuration du repas plus adaptée aux recommandations alimentaires.
Cette évolution permettra également moins de plats simultanés à gérer et plus de temps pour manger, favorisant une meilleure prise des repas, plus de calme et une meilleure digestion.
- Adaptation aux pratiques réelles et aux besoins des enfants
Les quantités ne seront pas diminuées, mais mieux réparties entre les composantes pour correspondre aux capacités et aux besoins des enfants.
L'enfant retrouve une structure de repas plus proche de ce qui est pratiqué en dehors de la cantine tout en garantissant un bon équilibre alimentaire.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans le projet éducatif global de la Communauté d'agglomération et dans notre stratégie d'amélioration continue du service public de restauration, au bénéfice des enfants, des familles et de l'environnement.

En conséquence, il convient d'établir :

- . un avenant n°1 aux lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
- . un avenant n°2 au lot 2

au marché de « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet », afin d'intégrer ce passage à quatre composantes.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.2.7 Compétence en matière d'écoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°220_2022 du 24 octobre 2022 autorisant la signature des marchés « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet »,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°91_2025 du 14 avril 2025 approuvant l'avenant n°1 pour le lot n°2 du marché mentionné,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (Vote contre de Blaise AZNAR, Julien BACOU, Florence BELOU en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO lui ayant donné pouvoir, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Michelle LAVIT, Pascale PUIBASSET en son nom et au nom de Maryline LHERM lui ayant donné pouvoir, Didier SALANDIN, et, Abstention de Sébastien CHARRUYER) :

- **approuve** les avenants n°1 aux lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et un avenant n°2 au lot 2 du marché de « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet » relatif au passage à quatre composantes à compter du 1^{er} janvier 2026,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 25 NOV. 2025

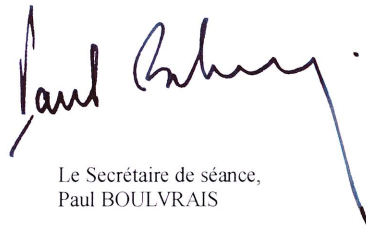
- publication - mise en ligne

Le 25 NOV. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le 25/11/2025



ID : 081-200066124-20251117-206_2025-DE